



Commune de Fouleix

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Fouleix, dûment convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, le Maire.

Présents : Messieurs LEGAY Emmanuel, COURTINES Frédéric, MALLET Jérôme et MALLET Loïc.
Mesdames BRUNAT Aurélie, BALAINE Amélie, LAMBERT Anne-Laure et LAMBERT Ludivine.

Absents excusés : Mesdames KOK Virginie et CANDY Lavis
Monsieur ANDRADE SIMAL Marco.

Absents ayant donné leur pouvoir : Madame Virginie KOK a donné pouvoir à M. COURTINES Frédéric.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Présents : 8

Votants : 9

Le quorum étant atteint, le président de séance déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation de son/sa secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Anne-Laure LAMBERT a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (art. L 332-13 du CGFP)
- Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des votants, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les mêmes délégations que sur le précédent mandat.

Vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de Fouleix (30800)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'année 2023, après présentation et en l'absence du vote du Maire, le CFU 2025 est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres votants.

Affectation du résultat 2025 du Budget Principal de Fouleix (30800)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de reporter en fonctionnement R002 la somme de 127 948.79 € et en investissement au R1068 la somme de 139 879.29 €.

Vote des trois taux de taxes locales directes 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification 1259 des taux d'imposition pour l'année 2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants fixe les taux des taxes communales suivants :

- taxe foncière (bâti) : 45,36 %
- taxe foncière (non bâti) : 61,04 %
- taxe habitation résidences secondaires : 11.35 %

Renouvellement des Subventions aux Associations en 2026

M. le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous qui en font la demande :

COMITE DES FETES DE FOULEIX	1000 €
ADSM 46	60 €
RASED SECTEUR VERGT SUD	30 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100 €
AMICALE LAIQUE DE FOULEIX	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE FOULEIX=> subvention annuelle 49 enfants *15€	735 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE FOULEIX => sorties	1000€
APE école de Beauregard et Bassac_Classe verte à Lioran et déplacement à Bordeaux	400 €

ENFANTS DU PAYS DE BELEYME	50 €
FNACA du canton de Vergt_ANCIENS COMBATTANTS	100 €
DES BOULES AU NEZ	100 €
VERGT FESTIVITES	215 €
ASSOCIATION LA CLE	600 €
AMFTELETHON	100 €
LES VERGT'MISSOTS EN FÊTE	200 €
AMICALE DE CHASSE DE FOULEIX	150 €
ONaCVG	50 €
Comice agricole canton de Vergt sept 2026	300 €
TOTAL	5 690 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants, approuve le versement des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessus pour 2026.

Vote du Budget primitif 2026 du Budget Principal de Fouleix (30800)

Le budget primitif 2026 est présenté par M. le Maire, sa présentation n'amène pas de questions particulières. Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le budget primitif 2026.

Demande d'admission en non-valeur Liste 8154100233

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier, en date du 06 mars 2026, propose une liste regroupant les créances présentées en non-valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30€. Les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement (typé Admission en Non-Valeur et de nature fonctionnement) au compte 6541.

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeur	55.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 55.18 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables ci-dessous, dressée par le comptable public, liste n°8154100233.
- Dit que ces créances de 55.18 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

Vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Logements communaux » (30801)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion à compter de l'année 2023, après présentation et en l'absence du vote du Maire, le CFU 2025 est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres votants.

Affectation du résultat 2025 du Budget Annexe « Logements communaux » (30801)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de reporter en fonctionnement R002 la somme de 10 200.39 € et en investissement au R1068 la somme de 4 769.83 €.

Vote du Budget primitif 2026 du Budget Annexe « Logements communaux » (30801)

Le budget primitif 2026 est présenté par M. le Maire, sa présentation n'amène pas de questions particulières. Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le budget primitif 2026.

Versement d'une Subvention du Budget Annexe 30801 vers le Budget Principal 30800

Vu le vote des budgets primitifs 2026 ;

Vu la recette d'investissement du FCTVA au Budget Annexe 2026 de 70 577 € ;

Vu le besoin de financement des dépenses d'investissement au Budget Principal 2026 ;

M. le Maire propose le versement d'une subvention d'investissement du Budget Annexe au Budget Principal d'un montant de 59 477.39 €.

Après avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'investissement du Budget Annexe au Budget Principal pour un montant de 59 477.39 € et précise que cette subvention s'inscrira au compte 2041582 du Budget Annexe et 1328 du Budget Principal et que la durée conseillée d'amortissement est de 15 ans.

Autorisation d'appliquer la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sur les deux Budgets en 2026

M. le Maire expose que suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, il revient désormais au conseil municipal d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Présentation du RPOS ANC 2024

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2224.5 du CGCT, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif adopté par la collectivité CA Le Grand Périgueux. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes desservies pour être présenté. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Approbation de la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF 2026-2029

Monsieur le Maire explique que le Grand Périgueux doit élaborer une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. Ce cadre contractuel voulu par la CNAF est, depuis 2022, l'outil qui permet de bénéficier des soutiens financiers de la CAF dans leurs projets. Il se substitue aux contrats Enfance Jeunesse. La CTG doit être signée par toutes les communes de l'Agglomération.

Entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver les termes de la convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF telles que présentées.

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de désigner :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Emmanuel LEGAY	M. Frédéric COURTINES
Mme BRUNAT Aurélie	Mme Amélie BALAINE

Désignation des référents au Comité Communal Feux et Forêt (CCFF)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide de désigner les personnes ci-dessous membres bénévoles référents au CCFF de la commune :

- M. MALLET Loïc
- M. MALLET Jérôme
- M. LAMBERT Éric
- M. PATIENT Marcel
- M. BONVOISIN Christian

Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'ATD 24

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de l'ATD 24, prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24, désigne M. le maire, LEGAY Emmanuel, Représentant titulaire de droit et Mme BRUNAT Aurélie, 1^{ère} adjointe, Représentante Suppléante.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (art. L 332-13 du CGFP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des votants :

- D'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.
- De charger M. le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Désignation du correspondant défense

M. Le Maire explique qu'il est important de désigner un correspondant défense pour la commune, conformément aux instructions officielles (Cf. IM MINDEF N° 000282 du

08/01/2009). Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, DÉCIDE de nommer, M. Frédéric COURTINES, correspondant défense.

Questions diverses :

Concernant l'appel à candidatures annuel de « Bouge ton coq », le conseil municipal décide d'en parler au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Emmanuel LEGAY

La secrétaire de séance
Anne-Laure LAMBERT

